

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-12-08

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de La Voulte/Rhône, se réunit en session ordinaire à 17h30, **le 05 DECEMBRE 2024**, au CCAS, 9 rue Rampon, 07800 La Voulte sur Rhône, sous la présidence de Monsieur BROTTES Bernard, président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11
Quorum : 6
Présents : 7 Procurations : 2 Votants : 9
Membres convoqués le : 27 novembre 2024
Secrétaire de séance : Christel DUVERNOIS
Secrétaire auxiliaire : Béatrice LEGLENE

Membres présents à la séance :

Josiane BONNET, Martine BOULON, Bernard BROTTES, Christel DUVERNOIS, Ghislaine MICHEL, Jimmy VERDOT, Jacques VOLLE.

Membres absents ou excusés :

Jérôme AUGUSTO, Jacky LOMBARD
Marie-Danielle COURTIAL a donné procuration à Jacques VOLLE
Martine VABRES a donné procuration à Jimmy VERDOT

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérien (arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023),

Monsieur le Président informe le conseil d'administration du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérien dont les statuts ont été fixés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-0005 du 29 décembre 2023.

Il expose l'objet de Numérien en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

Il donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérien ainsi que des conditions d'adhésions.

La proposition d'adhésion transmise par le Syndicat Mixte Numérien est de 200 euros, correspondant à une cotisation pour les collectivités de moins de 11 ETP.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits de « base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services)
- Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ». Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voit appliquer une majoration de 50 %.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

-**DECIDE** l'adhésion du CCAS au Syndicat Mixte Numérian,

-**CHARGE** le Président de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérian.

Ainsi fait et délibéré à La Voulte-sur-Rhône, le 05 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Christel DUVERNOIS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Président du C.C.A.S.,
Bernard BROTTES